

## **Compte rendu de la COMMISSION FORMATION EMPLOI DU 13 avril 2017 PROJET O.F.A.**

A l'opposition marquée par toutes les Organisations Syndicales, la MGEN réaffirme sa volonté d'aller au bout du projet OFA, justifiant ce choix par la réduction des coûts des services administratifs à des fins de plus d'efficacité et d'une meilleure efficacité du service rendu aux usagers et aux salariés. La MGEN rappelle que ce projet n'est pas nouveau et aurait dû être mis en œuvre depuis plusieurs années.

Les ratios invoqués mentionnent 1,3 ETP par patient ou résident dans nos établissements, malgré un niveau bien inférieur 0,5 à 0,6 pour nos EHPAD, contre 1,2 dans les autres établissements du secteur privé à but non lucratif et 1 ETP par patient ou résident dans le secteur privé lucratif. La part de personnels affectés aux fonctions administratives représenterait 24% des effectifs globaux un chiffre jugé trop important par la MGEN qui dit vouloir utiliser une partie des économies à mieux pourvoir certains services de soins et souffrance. La CFDT ne peut pas porter cette revendication qui met en concurrence les services administratifs et ceux du soin.

Les membres de la délégation CFDT arrivaient dans cette réunion, après lecture des éléments communiqués, avec de nombreuses suppositions et très peu de certitudes quant à l'avenir.

Des explications de textes, plus ou moins convaincantes, ont permis d'éclaircir la notion de strate nationale, régionale et locale. Régional ne devant pas être pris dans le sens littéral mais dans celui du territoire autour d'un établissement déterminé suivant des critères de taille et d'importance mais pas encore dénombré ni connus nominativement.

Deux exemples sont donnés :

Sur l'EST de la France un référent régional serait basé à 3 épis et aurait dans son champ d'action les centres de santé de Strasbourg et Nancy.

Dans le SUD un référent basé à Pierre Chevalier aurait dans son champ d'action Caire Val et Saint Cyr sur mer.

Le centre de services partagé national sera en région parisienne mais sa localisation n'est pas encore précisée.

Les chiffres annoncés en séance sont :

Pour la plateforme nationale : 50 à 60 ETP en accompagnant la mobilité géographique.

Le déploiement régional : 20 à 25 ETP

Resteraient en local : 6 ETP.

Il est précisé que des ETP ne signifient pas des personnes qui peuvent être en plus grand nombre.

Le total de 80 à 90 ETP est à mettre en comparaison avec les 137,41 ETP actuels.

En fin de réunion la MGEN qui ne peut apporter de réponses en séance a entendu les arguments développés par chacun et modifie le calendrier initial pour se donner quelques semaines supplémentaires afin d'affiner ces chiffres et sa réflexion sur la mise en œuvre. Dans les faits l'information consultation prévue en mai est repoussée au 6 juillet.

*La CFDT reconnaît l'importance des documents communiqués mais se demande toujours quels sont les rôles de chacun dans cette instance de commission paritaire formation emploi.*

*Il aurait été judicieux d'avoir plus de précisions sur les activités dispensées dans chaque établissement certaines étant plus chronophages que d'autres en terme de ressources RH.*

*Des questions importantes restent en suspend :*

*Combien de régions sont envisagées ?*

*Quel découpage ? On sait que certains établissements sont particulièrement isolés.*

*Comment sera gérée la coexistence des 3 Conventions Collectives ?*

*Comment seront réorganisées les tâches des collaborateurs administratifs restant sur site non compris dans ce projet ? Les salariés de l'accueil, les secrétaires de direction ?*

*Quelles sont les améliorations incontournables attendues de l'outil informatique ?*

*La CFDT qui avait demandé communication des résultats de l'audit sans les obtenir n'exclut pas la possibilité de demander un audit externe et neutre par le biais du CCE, deux CE étant concernées par ce projet.*

***La CDFT réaffirme son opposition vis à vis d'un projet qui aura immanquablement des répercussions sur l'emploi.***

***Les chiffres annoncés sont inquiétants de par le nombre de salariés prévus localement même s'ils sont à prendre avec toutes les précautions et regarder dans une globalité avec le nombre de référents « régionaux ».***

***A ce jour aucune autre commission paritaire n'est prévue sur ce thème et nous devons attendre le CCE du 6 juillet pour avoir plus de précisions : c'est tout à fait dommage!***

**Les salariés ne sont pas des coûts ils sont avant tout une richesse**

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes  
Pour revendiquer et défendre vos idées***

***<http://www.cfdtgroupemgen.org>***

***Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local :***

***Ou contacter la Délégation Centrale:***

***Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22***

***Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37***

***Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30***